



Hombourg

Historique de l'établissement

Construit en 1973 et mis en exploitation en avril 1974, le Centre de Hombourg fut le premier créé en France, à fonction de traitement et de détoxification de déchets industriels provenant principalement des ateliers de traitements de surface et de galvanoplastie. Le site s'est orienté depuis plusieurs années dans la préparation d'effluents en vue de réaliser une valorisation matière.

Une plate-forme de tri/transit/regroupement de déchets industriels ou ménagers spéciaux fut créée en 1993. Le site de TREDI Hombourg est classé SEVESO seuil haut depuis le 20 juin 2012.

Présentation de l'établissement

Le Centre est situé dans le Haut-Rhin, à 18 km à l'est de Mulhouse, sur la zone industrielle Est de Hombourg. L'effectif du Centre est d'environ 40 personnes. Les activités suivantes sont réalisées sur le centre de Hombourg :

- LE TRAITEMENT PAR VOIE PHYSICO-CHIMIQUE
Destiné aux déchets cyanurés, chromiques, acides ou alcalins contenant une pollution minérale, le traitement physicochimique est à l'origine de l'implantation de TREDI Hombourg. L'autorisation préfectorale porte sur 36000 tonnes/an.
- LA VALORISATION
 - Certains déchets, plus riches en nickel par exemple, sont traités par le biais d'une filière spécifique permettant leur envoi en filière de valorisation.
 - Des cartouches de résines échangeuses d'ions mobiles sont régénérées avant réemploi chez les clients.
- LA PLATEFORME DE REGROUPEMENT
Destinée à réceptionner, contrôler et reconditionner les déchets « conditionnés » si nécessaire avant traitement en interne ou externe, la plateforme est autorisée à accueillir la plupart des déchets dangereux des industries et des ménages. Certaines prestations peuvent être réalisées directement chez les clients.
- LA PREPARATION DES DECHETS POUR STOCKAGE EN CLASSE 1 OU MISE EN MINE
Les déchets dits de classe 1 ou 0 sont réceptionnés et mis aux normes pour être expédiés respectivement vers les centres d'enfouissement technique de classe 1 ou en mines de sels allemandes.

Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement

Le site est soumis aux textes réglementaires locaux suivants :

- Arrêté préfectoral d'Autorisation modifié du 9 mars 2007
- Arrêtés préfectoraux complémentaires du 20 juin 2012 (modification de la nomenclature ICPE), du 9 avril 2015 (gestion des eaux), et du 23 août 2021 (Mesures de Maîtrise des Risques).

La dernière version de l'étude de danger a été déposée en février 2020.

Textes disponibles accessibles sur le site internet GEORISQUES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>

Information sur les risques et les effets potentiels

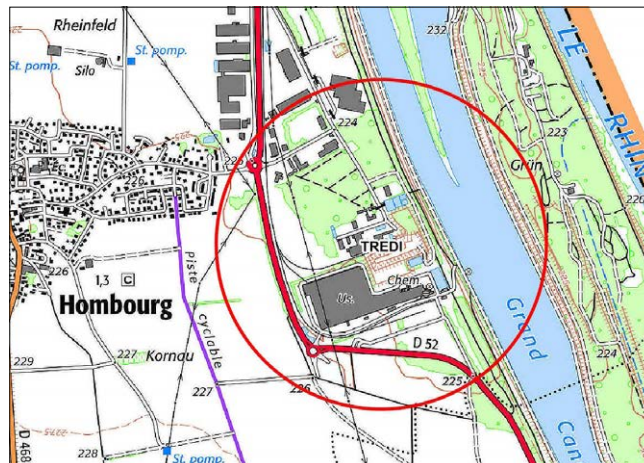
Le site est autorisé à recevoir une large gamme de déchets, en citerne urac ou en conditionné, pour effectuer du traitement, de la valorisation ou du transit. Ainsi, les produits pris en charge sur le site présentent des risques de toxicité, d'inflammabilité, de corrosivité et des dangers pour l'environnement.

Risques principaux	
Dispersion vapeurs toxiques	
Explosion (effet de surpression)	
Incendie (effet thermique)	

Périmètre du plan particulier d'intervention

Plan particulier d'intervention (PPI): mesures d'urgence prises sous la direction du préfet pour la protection des populations en cas d'accident majeur.

Le plan particulier d'intervention du site Trédi Hombourg n'est pas établi. Cependant, le périmètre de risque est déterminé à partir des scénarios d'accidents qui peuvent avoir des effets à l'extérieur du site. Dans tous les cas, les consignes de sécurité indiquées dans cette brochure s'appliquent en cas d'alerte.



Mesures de réduction des risques à la source, de prévention et de protection

Pour la prévention des accidents majeurs, l'établissement s'appuie sur son Système de Gestion de la Sécurité (SGS). Certaines barrières sont directement liées aux mesures organisationnelles du site, le personnel formé est le garant du maintien en sécurité du site.

Dans ce domaine, les barrières sont les suivantes :

- présence permanente de personnel pendant les heures de fonctionnement du site,
- maintenance préventive des installations par du personnel compétent.

D'autres barrières sont d'ordre physique, ce sont notamment :

- la clôture et le système de vidéo-surveillance au niveau des accès au site,
- la détection incendie sur tout le site et la protection incendie des stockages à risque,
- les bassins de rétention des eaux d'extinction d'incendie,
- les détections de vapeurs toxiques aux postes à risque.

Enfin, des consignes sont établies pour permettre la prévention des accidents ou incidents :

- procédures d'acceptation préalable et de contrôle à réception des déchets,
- plans de prévention (entreprises extérieures) et protocoles de sécurité (transporteurs),
- autorisations de travaux et permis de feu,
- contrôle des dispositifs de sécurité,
- consignes de sécurité affichées sur les lieux de travail et les lieux fréquentés.

Moyens de secours de l'établissement

Des barrières de protection sont en place, notamment avec les moyens de défense incendie du site :

- extincteurs, RIA, poteaux incendie,
- installations automatiques d'extinction incendie (réseau déluge mousse, extinction poudre).

Ces équipements font l'objet de contrôles réglementaires périodiques.

Une équipe de Seconde Intervention composée de salariés du site est entraînée à intervenir sur tout sinistre (départ de feu, émanation de gaz, fuite de produit dans l'environnement, ...).

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS) du Haut-Rhin réalise régulièrement des exercices sur le site.

Actions de communication de l'entreprise

Le site participe à la Commission de suivi de site (CSS) de la Bande Rhénane. L'objectif de cette commission est de développer une culture de la prévention des risques et de favoriser les bons comportements en cas d'accident.

Des réunions sont organisées avec les conseils municipaux des communes voisines.

L'établissement est certifié ISO 14001 (Environnement).

Fréquences des médias conventionnés dans le secteur :

France 3 Alsace
France Bleu Alsace : 102.6
Radio DKL Dreyeckland : 104.6
Flor FM : 98.6



Coordonnées de l'établissement :

TREDI CENTRE DE HOMBORG

ZI Est de Hombourg – BP24 – 68490 HOMBORG

Téléphone 03 89 83 21 60

Mail : accueil.trediest@groupe-seche.com